

Présentation

Les « **Équipes Mobiles Psychiatrie Précarité** » (EMPP) participent aux missions des secteurs de psychiatrie avec l'ensemble des équipes pluridisciplinaires.

Les EMPP sont complémentaires des structures de droit commun existantes. Elles ne sont pas des structures d'urgence, ni des structures d'accès au logement.

Les EMPP proposent des interventions et des accompagnements, dans le respect de la confidentialité des échanges.

Les EMPP ont été créées suite à la circulaire du 23/11/2005 afin de faciliter l'accès aux soins aux publics vulnérables, soutenir les acteurs de première ligne et coordonner les interventions entre les secteurs sanitaire, social et médico-social

L'équipe

L'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité est constituée d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés, garantissant la qualité de l'accompagnement.

- **Médecin psychiatre**
- **Coordinateur**
- **Infirmier**
- **Assistant social**

Nous contacter

Du Lundi au Vendredi 9H-17H

EMPP
Centre Hospitalier Valvert
78 Bd des Libérateurs
13011 Marseille

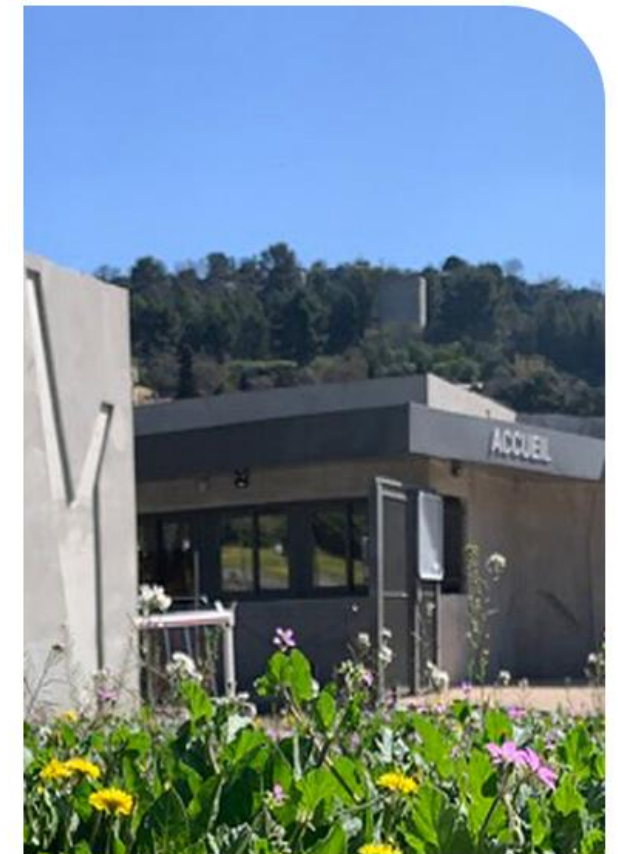
empp@ch-valvert.fr

04 91 35 66 38
Pas de permanence sur place

Équipe Mobile Psychiatrie Précarité

Rencontrer, Évaluer et Accompagner les personnes en situation de précarité présentant des troubles d'allure psychiatriques.

Apporter du soutien aux professionnels de terrain.



Les missions de l'EMPP

RENCONTRER

Aller vers les personnes en situation de précarité et d'exclusion
Réintroduire la parole et l'écoute au centre de la relation

ÉVALUER

Favoriser le repérage des troubles psychiques et des besoins

ORIENTER & ACCOMPAGNER

Assurer une fonction d'interface entre les secteurs de psychiatrie, les acteurs de première ligne et les personnes

Ce que l'EMPP n'est pas

Un service d'urgence
(prévoir un délai d'intervention)

Un service de demande d'asile

Un service d'hébergement

Qui peut la solliciter

- La **personne elle-même**
- Ses **aidants**
- Sa **famille** ou son **entourage**
- Les **acteurs de 1ere ligne**

Comment ça fonctionne

Pour la personne :

- Il n'y a pas d'obligation d'orientation ou d'adressage par un professionnel.
- L'infirmier et l'assistante sociale réalisent des entretiens individuels (1^{er} entretien en binôme).
- La personne peut être accompagnée.
- L'équipe va à la rencontre de la personne sur le lieu de son choix : domicile, espace public, travail, ou tout autre lieu de confiance.
- L'équipe évalue l'état de santé psychique et la situation sociale de la personne.
- Un accompagnement sera proposé pour une prise en charge adaptée aux besoins de la personne.

Pour les professionnels et les associations :

- Contact direct (mail, téléphone)
- Proposition de rencontre

À qui ça s'adresse

L'EMPP intervient auprès d'une population :

- En **situation de précarité** présentant des **troubles d'allure psychiatrique**
- **Éloignée du soin** ou en **rupture de soin**
- **Sans hébergement** ou en **structure d'hébergement d'urgence**

Territoire d'intervention

L'EMPP intervient sur l'ensemble du territoire du CH VALVERT.

